SNUDI-FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : http://69.fo-snudi.fr

Compte-rendu de la CAPD du 3 mars

Cette CAPD était marquée par la présence du nouvel inspecteur d'académie, M. Philippe Couturaud, nommé dans notre département la veille.

1. Règles du mouvement (voir aussi la déclaration liminaire du SNUDI-FO)

Malgré les demandes du SNUDI-FO, les ouvertures de classes ne pourront être intégrées au premier mouvement et les collègues dont la classe aura fermé ne pourront participer au 1er mouvement !

Le « profilage » des postes de directeurs des écoles complètement déchargées ou en REP+ et des conseillers pédagogiques de circonscription est confirmé. L'affectation sur ces postes se fera donc de manière arbitraire par une commission au détriment de toutes considérations de barème et d'ancienneté !

Par ailleurs, les vœux sur les postes à profil seront limités à 5 : la conséquence des postes à profil, c'est une restriction du droit à mutation des collègues !

Les bonifications pour les collègues exerçant en REP ou en REP+ ont par contre été ramenées à des proportions plus raisonnables. Rappelons qu'au début des discussions, l'administration proposait 20 points de bonifications pour 5 ans en REP+…

Voici les bonifications qui s'ajouteront à l'ancienneté générale de service pour les collègues directeurs ou adjoints qui effectuent au moins la moitié de leur service en éducation prioritaire depuis un certain nombre d'années.

	Depuis 1 an	Depuis 2 ans	Depuis 3 ans	Depuis 4 ans	Depuis 5 ans et plus
ZEP/REP/RRS	+0,5	+1	+1,5	+2	+3
RAR/ECLAIR	+0,5	+1	+1,5	+2	+4
REP+	+1	+2	+3	+4	+6

L'ancienneté acquise dans l'école relevant du dispositif REP+ est prise en compte pour le calcul de la bonification.

2. Candidatures stages DDEEAS et psychologues scolaires

Stage DDEEAS : les trois collègues ayant candidaté partiront en formation.

Stage psychologue scolaire : 5 collègues ont candidaté. Les 4 collègues ayant eu un avis favorable de la commission partiront en stage.

3. Nombre de départ en formation CAPASH

Le nombre de départ en stage CAPASH est limité par les problèmes de remplacement. Voici les décisions de l'inspecteur d'académie :

Option	A	B	C	D	E	F	G
Nombre de départs en stage	0	2	6	25	17	5	5

Pour le SNUDI-FO le compte n'y est pas, en particulier pour les options A et F où le nombre de départ sera inférieur à celui de l'année dernière.